

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

**Direction des ressources humaines**

**Arrêté du 10 mai 2023**

**fixant la composition du bureau de vote central pour l'organisation des élections des représentants du personnel à la commission d'évaluation instituée par le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable**

NOR : TREK2313002A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la ministre de la transition énergétique et le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable,

Vu l'arrêté du 21 avril 2023 relatif à l'organisation des élections et au mandat des membres élus à la commission d'évaluation instituée par le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable,

**Arrêtent :**

**Article 1er**

Le bureau de vote central, prévu par l'article du 21 avril 2023 susvisé, chargé du dépouillement des scrutins et de la proclamation des résultats, est institué auprès du directeur des ressources humaines au secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Il est composé :

- de Mme Véronique TEBOUL, cheffe du département des relations sociales, présidente ;
- de M. Vincent LETROUIT, chef du bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques au Commissariat général au développement durable, secrétaire ;
- de Mme Marion BAUD, cheffe du bureau de l'appui aux services et de la veille sociale, secrétaire suppléante ;
- d'un délégué de chaque organisation syndicale candidate.

## Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 10 mai 2023.

*Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*

J. CLÉMENT

*La ministre de la transition énergétique,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*

J. CLÉMENT

*Le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer,*  
Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
*Le directeur des ressources humaines,*

J. CLÉMENT